



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2017-082

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2017

# Sommaire

## Préfecture de l'Yonne

89-2017-07-04-001 - Arrêté PREF MAP 2017 023 du 07 07 2017 relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral le vendredi 7 juillet 2017 de 6 h à 22 h (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2017-07-04-001

Arrêté PREF MAP 2017 023 du 07 07 2017 relatif à la  
mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral le  
vendredi 7 juillet 2017 de 6 h à 22 h



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

MISSION D'APPUI AU  
PILOTAGE

**ARRETE N° PREF/MAP/2017/023**  
**relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral**  
**le vendredi 7 juillet 2017 de 6 h 00 à 22 h 00**

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> juillet 2015 nommant Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 25 avril 2016 nommant Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le vendredi 7 juillet 2017 de 6 h 00 à 22 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, le vendredi 7 juillet 2017 de 6 h 00 à 22 h 00.

Article 2 : la Directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **4 - JUL. 2017**

Le Préfet,

Jean-Christophe MORAUD

